



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01507

Numéro SIREN : 453 661 761

Nom ou dénomination : @CC SSIT

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2016 sous le numéro de dépôt A2016/019171

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1980632

Dénomination : @CCÈSSIT
Adresse : 43 route de Blagnac 31200 Toulouse -FRANCE-
n° de gestion : 2004B01507
n° d'identification : 453 661 761
n° de dépôt : A2016/019171
Date du dépôt : 28/11/2016

Pièce : Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société @CCÈSSIT SARL en SAS du 21/11/2016



1980632

The logo for CGME, featuring a stylized arc above the letters CGME.

Conseil en gestion
et management d'entreprises

Jean-François JAUMIER

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
« ACCESSIT »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES.**

Site internet :
www.cgmesud.fr

205, Boulevard Gay Lussac
Z.I. La Bouriette
11000 CARCASSONNE

cgme@cgmesud.fr
Tél. : 04 68 72 33 83
Télécopie : 04 68 72 52 44

SARL JAUMIER
Capital de 8 000€
RCS Carcassonne 448 226 092

The logo for CABEX, featuring a stylized 'C' above the word CABEX.

L'EXPERTISE COMPTABLE
HAUTE FIDÉLITÉ

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ACCESSIT Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiées.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 03 Novembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- 1- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité font apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 477 K€ en hausse de 77K€ par rapport à l'exercice précédent soit une progression de 19 % ;
 - un bénéfice net de 39 K€ en hausse de 36% par rapport à l'exercice précédent ;
 - des capitaux propres de 176 K€ ;
 - un effectif moyen de 7 personnes contre 6 personnes en 2014.
- 2- Il a été établi une situation intermédiaire au 30 septembre 2016. Elle fait apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 387 K€ ;
 - un résultat avant impôts de 120 K€ ;
 - des capitaux propres de 266 K€.
- 3- La gérance souhaitait à la clôture de l'exercice 2015 poursuivre le développement du chiffre d'affaires, tout en maintenant constant les charges fixes de structure et en surveillant les encaissements des créances clients.
La situation au 30 septembre 2016 faisant apparaître un chiffre d'affaires de 387 K€ laisse présager que ces objectifs devraient normalement être atteints à la clôture de l'exercice.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Carcassonne, le 21 Novembre 2016

SARL JAUMIER
Jean François JAUMIER
Commissaire à la transformation


CGME Groupe
SARL JAUMIER
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
205 boulevard Gay-Lussac
Z.I. la Bourlette
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 72 33 83
cgme@cgmesud.fr